

Décembre 2018 PRIX LIBRE

LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES

En quoi viennent-elles appuyer la nécessaire ouverture des frontières pour toutes et tous ?



UNE APPROCHE
ANTICAPITALISTE,
ANTICOLONIALISTE
ET FÉMINISTE
DE LA QUESTION

fasti

Fédération des Associations
de Solidarité avec Tou-te-s
les Immigré-e-s



PHOTOTHÈQUE ROUGE / DAMIEN VERGNE

fasti

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ
AVEC TOU-TE-S LES IMMIGRÉ-E-S

58, rue des Amandiers 75020 Paris

Tél. : 01 58 53 58 53

WWW.FASTI.ORG

Suivez-nous sur Facebook :

www.facebook.com/FASTI/

Faites un don en ligne :

www.helloasso.com/associations/fasti/

Soutenez-nous en utilisant le moteur

de recherche Lilo : www.lilo.org/fr/

fasti-solidarite-avec-les-immigre-e-s/

CONTRIBUTEUR-RICE-S :

FERNANDA MARRUCHELLI, FASTI

MARJOLAINE GUILLEMIN, ASTI d'Annonay

PATRICK PIERRE, ASTI d'Evreux et FASTI

VANESSA FOUREZ, FASTI

Graphisme : Ambre Bragard

édita

Par **LA FASTI**

L

es migrations en raison du climat et de l'environnement ne datent pas d'aujourd'hui. Ce qui représente une nouveauté, c'est l'accélération, la vitesse et l'intensité du phénomène. Les inondations, la sécheresse, la dégradation des sols, la montée du niveau des mers frappent de plus en plus de territoires déjà victimes de pauvreté et d'instabilités. Les conditions de vie des populations les plus vulnérables se dégradent de plus en plus du fait de la poursuite d'une logique néolibérale qui renforce les changements climatiques et l'inégale répartition des richesses.

Ce contexte provoque une accélération des déplacements de populations. La question du changement du climat ne peut pas faire l'économie de l'affirmation des droits humains et de celle de la prise en compte des personnes qui en sont victimes et qui, rappelons-le, n'ont aucune responsabilité dans cette

dégradation. Il s'agit de rompre avec une analyse trop souvent répandue qui traite ces personnes sous l'angle de la suspicion et les réduit à des chiffres qui vont grossir celles de la prétendue invasion.

Dans cette brochure, la FASTI propose un état des lieux actuel des migrations environnementales : leurs causes, leurs conséquences sur les personnes, les débats en cours, la nécessité de mettre la question de l'environnement et des droits fondamentaux, du droit à la mobilité des personnes au cœur des analyses et des politiques. Elle ne souhaite pas traiter la question des migrations environnementales « à part », mais plutôt l'insérer au cœur de ses revendications anticapitalistes, anti-colonialistes et féministes. Parler des migrations climatiques et environnementales, c'est aussi parler d'un autre modèle de développement qui partage les richesses, casse l'asymétrie entre le Nord et les Suds, met en œuvre la liberté de circulation et d'installation et l'égalité femmes/hommes. ♡

Partie 1 LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES, QU'EST-CE QUE ÇA ?

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION :

La sémantique pour nommer les déplacements de population en raison d'une dégradation de l'environnement est plurielle.

Les migrations climatiques se rapportent à des changements progressifs (sécheresse chronique, montée du niveau de la mer, etc.) liés à la montée de la température moyenne. Elles ne sont pas récentes mais prennent une place grandissante du fait de l'accélération des phénomènes qui les provoquent.

Les migrations écologiques se rattachent à des catastrophes soudaines d'origine naturelle ou industrielle (pollutions chimiques ou radioactives, glissement de terrains suite à la déforestation, etc.). Elles résultent d'une obligation précipitée de fuir son habitat et son environnement local.

Les migrations environnementales englobent les migrations climatiques et écologiques. Elles sont donc liées à un changement environnemental soudain ou progressif, impactant les conditions

de vies des personnes et les contraignant à trouver refuge soit dans une région proche soit dans une région beaucoup plus lointaine.

Les migrations environnementales sont très anciennes. Depuis l'origine de l'humanité, l'environnement est un facteur de mobilité et un déterminant de la répartition de la planète à l'échelle mondiale. Plus globalement, les migrations sont inscrites dans notre histoire commune et sont inhérentes à l'humanité.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES, QUELQUES CHIFFRES :

Les migrations environnementales sont très difficiles à quantifier en raison de leur diversité. Certaines migrations sont temporaires, d'autres permanentes. Certaines sont internes à un même pays, d'autres sont internationales.

Les plus quantifiées sont celles qui résultent de catastrophes naturelles et qui trouvent un écho solidaire et médiatique (et donc un intérêt comptable)

particulièrement important. Ainsi, on estime que chaque année, 27,5 millions de personnes se déplacent en moyenne suite à une catastrophe naturelle. Il faudrait ajouter à ce chiffre toutes les personnes qui migrent en raison des bouleversements plus lents de leur environnement.

Plusieurs rapports et études analysent les migrations environnementales comme étant essentiellement des migrations internes (à hauteur de 95 % environ). Cette donnée permet de nuancer les estimations alarmistes sur l'ampleur de ces migrations et contrer leur instrumentalisation qui alimente la peur de l'« invasion ».

Les migrations internationales, quant à elles, se font majoritairement d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud. Tel est également le cas des migrations liées au climat qui touchent particulièrement l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est.

Seule une très petite minorité, dotée de moyens financiers suffisants et en capacité de se déraciner, émigre de son continent en acceptant de fait l'exil lointain. La plupart des autres quittent un lieu vulnérable pour un autre lieu vulnérable. En effet, rares sont les autorités locales en capacité de réinstaller les personnes contraintes de fuir leur région dévastées. Les solutions ultra-précaires de campements ou d'abris se multiplient autour des zones sinistrées ou aux portes d'autres régions plus lointaines censées être plus hospitalières.

La crise environnementale frappe les personnes qui restent sur place et celles qui ont pu fuir. Elle provoque des



1 – Moyenne annuelle calculée sur la période 2008 – 2013 issue du rapport « Global Estimates 2014, People displaced by disasters » de la NRC (Norwegian Refugee Council) et de l'IDMC (International Displacement Monitoring Center)

Qu'en est-il de la Convention de Genève ?

Le statut de réfugié est juridiquement défini par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 (Convention internationale sur l'asile) : le/la réfugié-e est la personne qui « *craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». Cette définition ne prévoit pas les situations de personnes contraintes de se déplacer en raison de la montée des eaux, de la destruction des ressources nutritives ou de la contamination durable des sols et de l'air.

Plusieurs objections à s'appuyer ou à amender la Convention de Genève dans l'objectif d'encadrer le statut des migrant-e-s environnementales/aux sont régulièrement avancées. L'une d'entre elles porte sur la notion de « persécution » qui ne serait pas caractérisée par les événements climatiques et environnementaux. L'asile est par ailleurs octroyé en raison du caractère individuel de la persécution, il n'est donc pas reconnu à un ensemble de personnes partageant la même oppression.

D'autres réticences tiennent à une vision critique de cette Convention, de plus en plus contestée en raison de l'application qui en est faite par les pays qui l'ont ratifié, y compris par les pays occidentaux qui en ont été à l'origine.



déplacements forcés qui se prolongent par une crise de l'accueil.

UN STATUT PROTECTEUR POUR LES MIGRANT-E-S ENVIRONNEMENTALES/AUX : QUE RESTE-T-IL DES « BONNES INTENTIONS » ?

Les migrations environnementales, qui se caractérisent par l'obligation pour les personnes de fuir un danger et de chercher refuge ailleurs, conduisent certain-e-s à retenir le terme de réfugié-e.

Plusieurs tentatives de définitions et légalisations dans ce sens ont été émises. Le concept de réfugié-e-s environnementales/aux est apparu officiellement en 1985 dans un rapport pour le Programme des Nations unies pour l'environnement, le PNUE. L'auteur, Essam El-Hinnawi, définissait les réfugié-e-s environnementales/aux comme « *ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie* ».

Dans un communiqué du 11 octobre 2005, Janos Bogardi, directeur de l'Institut universitaire des Nations unies pour l'Environnement et la Sécurité Humaine (UNU- EHS) estimait qu'il était « *nécessaire que cette nouvelle catégorie de réfugiés environnementaux*

puissent trouver une place dans le cadre d'accords internationaux existants ».

Par ailleurs, la Suisse et les Norvège ont lancé l'initiative Nansen en 2015 en dehors des circuits onusiens. Cette initiative intergouvernementale regroupant 110 pays a permis de définir un « agenda de protection » ayant pour objectif de créer un cadre légal international pour les migrant-e-s environnementaux.

Sans surprise ces annonces institutionnelles n'ont eu aucun effet et rien n'a concrètement évolué pour les droits des migrant-e-s environnementales/aux. Aucune possibilité ne s'offre aujourd'hui à elles/eux pour prétendre à une protection au titre des bouleversements environnementaux de leurs lieux de vie. Les persécutions vécues ne donnent lieu à aucune reconnaissance institutionnelle.

La première tentative pour tenter de faire reconnaître une protection juridique à un réfugié climatique a concerné un habitant de l'archipel des Kiribati. Il s'est vu refusé par la Nouvelle-Zélande sa demande de statut de « réfugié climatique » en octobre 2013. Son avocat avait expliqué qu'il était persécuté, de manière passive, par les circonstances dans lesquelles se trouve son pays natal, et que le gouvernement des Kiribati ne pouvait en aucun cas améliorer sa situation. Un autre cas s'est manifesté en Australie par la demande en vain d'un citoyen des îles Fidji. Ces premières

jurisprudences sont symptomatiques du vide juridique pour les personnes forcées de quitter leur lieu de vie pour des raisons environnementales.

APPREHENDER LES MIGRATIONS DE FAÇON GLOBALE ET ÉGALITAIRE

Il est difficile d'isoler la question environnementale de l'ordre économique qui le produit et qui influe sur un contexte général marqué par des crises économiques, sociales, climatiques et politiques. Aussi, il est arbitraire de catégoriser les personnes migrantes, tour à tour cataloguées de « migrant-e-s économiques », de « migrant-e-s ou réfugié-e-s climatiques » ou de « réfugié-e-s politiques ».

En parallèle de la question purement éthique, cette catégorisation ne repose sur aucun bien fondé scientifique car les facteurs à l'origine des migrations sont multiples et toujours interdépendants les uns des autres. Elle

sert seulement les intérêts des États du Nord qui peuvent ainsi « hiérarchiser », « trier » les personnes migrantes et choisir celles qu'ils vont « accueillir » sur leur territoire. Ce tri entre « bons » et « mauvais » migrant-e-s est notamment fondé par une logique utilitariste au gré de la demande conjoncturelle de main d'œuvre immigrée. Ses conséquences sont dramatiques puisqu'elle alimente les amalgames xénophobes et les réflexes nationalistes et populistes qui prennent racines dans les sociétés occidentales depuis des dizaines d'années.

Dans la volonté de trier les personnes migrantes, apparaît également la notion de « migrations forcées » et « migrations volontaires ». La « migration forcée » est définie à partir d'un événement le plus souvent soudain : une persécution, une catastrophe naturelle ou environnementale. Elle a introduit le statut de réfugié-e pour les personnes exposées à des persécutions (à l'exception notamment

des persécutions environnementales) et rien pour les autres. La « migration volontaire » serait exclusivement économique ou familiale.

Tant pour des raisons politiques, familiales, économiques, environnementales et culturelles, le déplacement des personnes sur notre globe restera intrinsèque à l'humanité. L'enjeu est donc celui de l'appréhension globale des migrations et de l'abandon de cette posture coloniale permettant de juger de la légitimité ou non de migrer.

Bon nombre des migrations sont dues à la montée des inégalités avec leurs conséquences sociales, l'accaparement des richesses et le carcan des politiques libérales imposées dans les quatre coins du monde. La lutte pour la liberté de circulation et d'installation des personnes ne peut donc faire l'impasse de l'ordre économique qui produit une multitude de murs visibles ou non entre les personnes : l'ordre néolibéral.



PHOTO THÉQUE ROUGE / JMB

Partie 2 ENVIRONNEMENT, CAPITALISME, RAPPORTS NORD/SUDS

LA RESPONSABILITÉ DU MODÈLE ÉCONOMIQUE CAPITALISTE DANS LES BOULEVERSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis plusieurs années, les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) concluent que l'augmentation de la température observée depuis quelques décennies est la conséquence de la concentration de gaz à effet de serre de l'activité humaine. Celle-ci a déjà causé un réchauffement approximatif d'environ 1,1 °C (entre 0,8 °C et 1,2 °C) par rapport à l'ère préindustrielle (milieu du 19^e siècle).

Le modèle de développement capitaliste, son internationalisation avec les transports de marchandises que cela implique et la recherche exponentielle de profits en sont les principaux responsables. L'activité des multinationales des énergies fossiles et de l'agro-alimentaire a notamment pour conséquences la déforestation et la stérilisation des sols. 90 compagnies d'extraction des combustibles fossiles sont responsables de 63 % des émissions cumulées de CO₂ et de méthane. Si ces émissions sont dues à l'activité économique et la consommation dans les pays « développés », ce sont les pays du Sud qui en payent (et continueront d'en payer) les conséquences.

DES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX TRÈS MEDIATISÉS, MAIS ENSUITE ?

Malgré l'évidence que l'activité économique de l'homme est la cause essentielle des désastres écologiques, le constat du changement climatique a pendant longtemps été nié. Les désastres environnementaux et écologiques ont souvent été relativisés voire étouffés.

Les facteurs des changements climatiques et environnementaux

Les principaux phénomènes liés aux changements climatiques et aux catastrophes environnementales et écologiques ont été identifiés par le GIEC. Ils ont tous en commun la même origine : l'activité humaine.

POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ON TROUVE PRINCIPALEMENT :

- 👉 La sécheresse et les feux de forêts
- 👉 La désertification et le stress hydrique
- 👉 L'acidification des sols

POUR LA MONTÉE DU NIVEAU DES MERS :

- 👉 La fonte des glaces et du permafrost
- 👉 L'érosion côtière
- 👉 La salinisation des terres dans les estuaires et les deltas
- 👉 Les inondations et précipitations
- 👉 Les cyclones et typhons

POUR LES CATASTROPHES ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES, ON CITERA :

- 👉 La déforestation
- 👉 La surpêche
- 👉 Les glissements de terrain
- 👉 Les pollutions chimiques et nucléaires
- 👉 L'accaparement des terres : barrages, mines...
- 👉 Les tremblements de terres dus aux séismes, tsunamis mais aussi à la fracturation pour obtenir des gaz de schistes

LES CONSÉQUENCES SONT MULTIPLIÉES ET SE CUMULENT ENTRE ELLES :

- 👉 L'appauvrissement des personnes impactées
- 👉 La recherche et l'espoir d'une vie meilleure (dont d'autres humains bénéficient)
- 👉 Les persécutions
- 👉 L'absence de liberté, de démocratie
- 👉 Les conflits
- 👉 Les catastrophes naturelles et les accidents industriels

Chronologie

des sommets internationaux :

UNE PRISE EN COMPTE DES MIGRATIONS CLIMATIQUES SANS PORTÉE MAJEURE

2010 COP 16 À CANCUN :

le premier sommet qui met en relation les changements climatiques et les migrations.

2012 COP 18 À DOHA : le concept du « loss and damages » (pertes et préjudices) relatif aux migrations climatiques est développé.

2013 COP 19 À VARSOVIE :

le mécanisme de « pertes et préjudices » est formalisé.

2015 COP21 À PARIS : l'Accord de Paris crée un groupe d'experts chargé de remettre des conclusions sur les déplacements dus au dérèglement climatique.

2018 COP24 À KATOWICE

(POLOGNE) : des recommandations sont adoptées par les parties prenantes pour prévenir, réduire et faire face aux migrations liées aux effets négatifs des changements climatiques. Elles concernent la collecte de données et l'analyse des risques et invitent les États à formuler des lois et politiques nationales, régionales et internationales et à renforcer les coopérations entre pays. Elles invitent également l'ONU, à travers son secrétaire général, à s'occuper de la mobilité humaine dans tout le système des Nations Unies afin de faire face aux défis et aux opportunités de la mobilité humaine liées aux changements climatiques.

2018 AG DE L'ONU À MARRAKECH :

le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » est signé et adopté par 152 pays en décembre 2018. Il établit 23 objectifs pour une migration « sûre, ordonnée et régulière ». Le texte final dédie un paragraphe aux « désastres naturels » et aux « effets négatifs des changements climatiques et dégradation environnementale » comme facteurs déclencheurs et structurels qui amènent les personnes à quitter leur pays. Il contient des conseils, des bonnes paroles mais aucune solution politique.



PHOTOTHÈQUE ROUGE / JMB

Bien que depuis 1995, l'ONU organise annuellement des COP (Conferences of the parties), la frilosité reste toujours de mise parmi les « grands » décideurs politiques et économiques. La responsabilité est trop souvent renvoyée aux citoyen-ne-s et aux actrices et acteurs locaux.

Comment peut-il en être autrement quand le modèle de société basé sur le consumérisme et sur le productivisme est érigé en dogme sur l'ensemble du globe et donc est intouchable ?

L'obsession de la croissance et de l'enrichissement, qui prévaut largement dans les sphères politiques et financières confortent l'exploitation effrénée des ressources naturelles mais aussi un appauvrissement des populations les plus vulnérables.

Lorsque des solutions sont avancées pour réduire les effets du changement climatique et les catastrophes environnementales, la question de l'accueil des personnes migrantes qui ont subi ces désastres reste absente.

L'INJUSTICE SOCIALE, L'INJUSTICE CLIMATIQUE ET L'INJUSTICE MIGRATOIRE : UNE TRIPLE PEINE

À la vulnérabilité naturelle dont souffrent plusieurs régions du globe, s'ajoute la vulnérabilité socio-économique et politique provenant des inégalités nord/suds. Pour un phénomène environnemental identique à différents endroits de la planète – par exemple une inondation ou une submersion dans les deltas du Gange au Bangladesh ou sur le Mississippi à la Nouvelle-Orléans –, les États ne disposeront pas des mêmes moyens pour se protéger et pour sauvegarder les populations. Ainsi, face à l'élévation du niveau de la mer, les Pays-Bas et le Danemark pourront protéger leurs côtes et leurs habitant-e-s tandis qu'au Bangladesh, ce bouleversement jettera sur les routes des millions de migrant-e-s environnementaux/ales.

Autrement dit, la vulnérabilité au changement climatique est en corrélation avec l'indice de développement humain. Ainsi, les États des Suds qui sont les plus vulnérables sont également ceux qui ont

un indice de développement (IDH) le plus faible. Les États du Nord ont une plus grande capacité à protéger leur population tout en étant les plus grands pollueurs et destructeurs du globe. Ce sont ces mêmes États qui assignent l'autre partie du globe à résidence en empêchant coûte que coûte les migrant-e-s de rejoindre leur sol. Cette assignation résulte des politiques occidentales d'immigration qui font de l'Occident une véritable forteresse infranchissable à travers la délivrance des visas au compte-goutte, le renforcement des frontières extérieures ou encore leur externalisation le plus en amont possible (dès les pays de départ ou de transit).

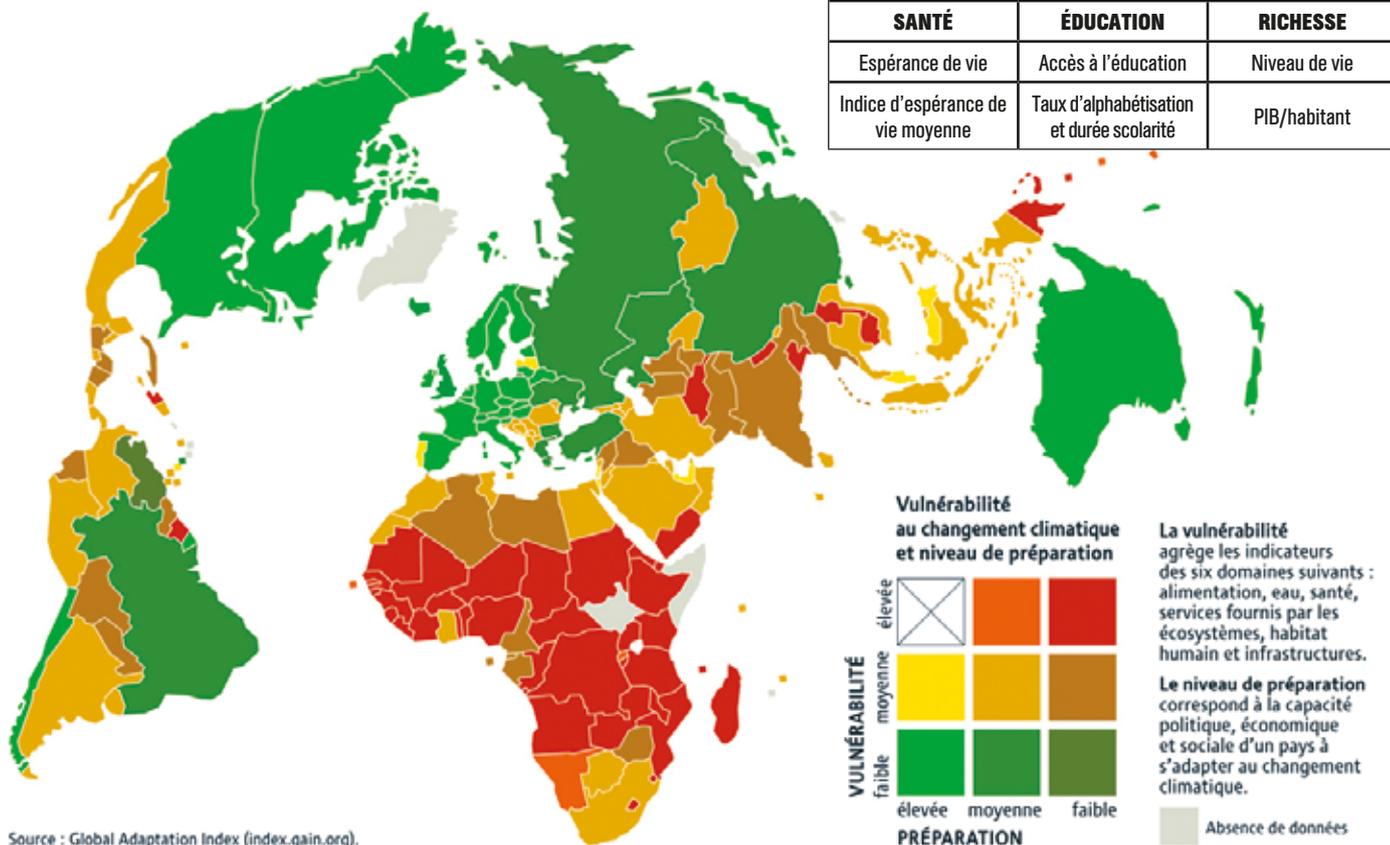
Étant donné que les inégalités sont aussi internes à chaque pays, à chaque territoire, notons que les populations des Suds qui vivent dans le Nord (c'est-à-dire les populations racisées, opprimées, oubliées) subissent de façon spécifique les phénomènes environnementaux et sont moins protégées que le reste de la population. Tel est le cas d'une tribu d'indien-ne-s cerné-e-s par les eaux sur l'île de Jean-Charles en Louisiane aux États-Unis.



PHOTOTHÉQUE ROUGE / JMB

Définition de l'Indice de développement humain (IDH)

Indice de Développement Humain (IDH)		
SANTÉ	ÉDUCATION	RICHESSÉ
Espérance de vie	Accès à l'éducation	Niveau de vie
Indice d'espérance de vie moyenne	Taux d'alphabétisation et durée scolarité	PIB/habitant



Quelques exemples de bouleversements environnementaux et de leurs conséquences dans les Suds

BANGLADESH

Le Bangladesh est un des pays les plus pauvres au monde et l'un des plus frappés par les catastrophes naturelles : inondations, cyclones, érosions des côtes, intrusions salines, etc. La population habite majoritairement dans la partie méridionale du pays, une zone côtière où arrivent les grands fleuves du pays (Gange, Brahmaputra et Meghna).

Le changement climatique a modifié la situation économique de cette zone, notamment en raison des cyclones qui détruisent les ressources en eau douce et des terres fertiles, polluées par les débris ou l'eau salée. La situation s'est aussi aggravée par la déforestation sauvage et l'aquaculture des crevettes qui s'est développée depuis les années 1970, soutenue par la Banque Mondiale et la Banque de développement d'Asie ainsi que l'USAID (l'agence des États-Unis pour le développement international). Principalement destinés aux marchés occidentaux, ces crevettes font l'objet d'un agrobusiness très rentable pour les pays du Nord, sans égard sur ses conséquences dramatiques : paupérisation de la population, destruction volontaire de baies et d'étangs côtiers. Les paysans qui cultivaient le riz ont été chassés et les personnes qui se sont opposées ont été emprisonnées ou tuées. C'est le cas de Zaheda Begum, dirigeante d'une association de sans terre.



Selon l'ONG anglaise Environmental Justice Foundation, de 1980 à 2005, 150 bangladais qui s'étaient opposés à la culture de la crevette ont été tués. Les conditions de travail et de vie des habitant-e-s se sont détérioré-e-s et la migration, qu'elle soit temporaire ou permanente, est devenue un mode d'adaptation au bouleversement environnemental, économique et social des populations concernées.

LAC TCHAD

Le lac Tchad, qui se trouve aux confins de plusieurs pays (Tchad, Cameroun, Nigeria et Niger), a perdu plus des trois quarts de sa superficie, passant de plus

de 26 000 km² dans les années 1960 à moins de 5 000 km² aujourd'hui.

Son bassin, en raison du réchauffement climatique mais aussi des actions humaines, est touché à des degrés divers par l'érosion, l'ensablement, la sécheresse, la désertification. Cette situation impacte les 30 millions d'habitant-e-s des pays autour du lac. Et aujourd'hui ce sont 3 millions de réfugié-e-s qui essaient de survivre dans le bassin du lac Tchad.

Le processus de désertification crée des migrations mais aussi des conflits liés à l'accès à l'eau et aux groupes terroristes, qui créent eux aussi des mouvements migratoires. Pour mémoire, neuf migrant-e-s sur dix qui essaient de traverser la Méditerranée viennent de la zone du Sahel dont le lac Tchad est le pivot géographique.

AFRIQUE DE L'EST

En Afrique de l'Est, les températures plus élevées du fait du changement climatique exacerbent les impacts de la sécheresse, qui menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, notamment pour les foyers qui dépendent de l'agriculture pluviale. Les personnes et les familles des régions arides recourent souvent à la migration à court terme pour s'adapter pendant les mauvaises années. Mais les sécheresses de plus en plus graves et fréquentes pourraient les contraindre à se déplacer de manière permanente.



Partie 3 CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET GENRE

Ilest maintenant reconnu que « les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique »¹.

Les femmes des pays des Suds sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements environnementaux du fait des rôles sociaux qui leur sont attribués et des inégalités qui en découlent.

Les changements environnementaux font partie des grandes injustices sociales d'aujourd'hui : ce sont les pays riches qui sont la cause de ces changements, en polluant et en détruisant les ressources naturelles de la planète, mais ce sont les populations des pays des Suds qui sont les plus menacées par les changements environnementaux. Et, parmi ces populations, les plus touché-e-s ce sont les plus pauvres. Or on sait que les personnes les plus pauvres dans le monde sont à 70 % des femmes.

Les femmes sont davantage touchées que les hommes par les changements environnementaux. Voici plusieurs impacts des changements environnementaux qui nuisent spécifiquement aux femmes ou qui leur nuisent davantage qu'aux hommes.

LES FEMMES SONT BEAUCOUP PLUS EXPOSÉES AUX CATASTROPHES NATURELLES.

En effet, le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est, pour les femmes et les enfants, 14 fois plus élevé² que pour les hommes :

- Pour faire face au mieux aux catastrophes naturelles, il est indispensable d'être informé, notamment sur le climat ; or les femmes sont moins que les hommes informées ou éduquées sur ces sujets, quand elles ne sont pas



PHOTOTHÈQUE ROUGE / DAMIEN VERGNE

complètement interdites d'accès à la formation par des traditions ;

- La capacité d'organisation des femmes est parfois réduite par des traditions. C'est le cas notamment des femmes qui ne peuvent sortir de chez elles sans être accompagnées par un homme ;

- Certaines compétences, qui peuvent s'avérer nécessaires à la survie, ne sont parfois enseignées qu'aux garçons (monter aux arbres, nager, etc.) ;

- Les femmes sont généralement tenues à l'écart des prises de décision,

notamment celles concernant les actions de relance post-catastrophe.

LES FEMMES VOIENT LEURS CHARGES S'ALOURDIR ET DEVENIR PLUS DIFFICILES.

En temps normal, les corvées d'eau et de bois prennent plusieurs heures par jour. Ces corvées sont généralement

1 – CCNUCC – http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php

2 – Focus sur... les femmes et l'environnement. Fondation RAJA

celles des femmes. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estime que les femmes peuvent dépenser un tiers des calories qu'elles consomment dans la corvée d'eau.

Or, du fait de la raréfaction des ressources, le temps nécessaire pour accomplir ces tâches peut augmenter considérablement, le bois de chauffe et/ou l'eau pouvant se trouver de plus en plus loin. Ainsi, on sait qu'au Soudan, le temps nécessaire pour collecter du bois de chauffe a quadruplé pendant la dernière décennie, du fait de la déforestation.

L'ACCÈS À L'ÉCOLE EST ENCORE PLUS RESTREINT POUR LES FILLES.

Les changements environnementaux conduisent les filles à être davantage encore absentes de l'école pour aider leurs mères dont les charges s'alourdissent ou, souvent, parce que c'est elles qui sont chargées de la corvée d'eau et de bois.

LES FEMMES ONT ENCORE MOINS ACCÈS À UNE PRODUCTION AGRICOLE.

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à posséder des terres (10 % à 20 % des terres des pays des Suds appartiennent à des femmes). Souvent, les terres possédées par les femmes sont de qualité moindre que celles possédées par les hommes, et sont donc plus sensibles aux changements

environnementaux. Ceci renforce les inégalités entre hommes et femmes au niveau de l'accès aux produits cultivés.

LES FEMMES RENCONTRENT DAVANTAGE DE DIFFICULTÉS POUR NOURRIR LEUR FAMILLE.

Souvent, dans les pays des Suds, ce sont les femmes qui produisent l'essentiel de ce qui nourrit la famille. Les changements environnementaux obligent donc les femmes à se débrouiller pour nourrir la famille.

LES FEMMES SONT PLUS EXPOSÉES AUX POLLUANTS.

La suie des feux de biomasse comme le bois, le charbon ou les résidus agricoles qui sont utilisés pour la cuisine et le chauffage affecte principalement les femmes et les enfants car elles/ils passent plus de temps à l'intérieur que les hommes. Différentes études (au Népal, en Inde et en Papouasie Nouvelle Guinée) montrent qu'il existe une plus forte prévalence de maladie chronique des poumons chez les femmes qui ne fument pas mais cuisinent sur des poêles à biomasse.

LES FEMMES ONT MOINS DE CHANCES DE SE NOURRIR.

Quand les familles ont moins à manger, les femmes et les filles sont les plus touchées dans les zones où elles mangent en dernier et en moindre quantité. Par ailleurs, les femmes cèdent plus

souvent leur part aux autres membres de la famille en cas d'insuffisance de nourriture.

LES MIGRATIONS DES FEMMES SONT PLUS DIFFICILES.

L'exode rural est une autre des conséquences des changements environnementaux. Dans la migration encore, les femmes rencontrent des difficultés spécifiques. Par exemple, elles rencontrent plus de difficultés pour accéder à un emploi dans les villes. En migrant, elles perdent les relations de solidarité de leur village. Enfin, elles sont plus exposées aux violences lors de la migration et lors de l'installation.

Par ailleurs, ce sont plus souvent les hommes qui migrent pour la ville. Le départ des hommes accroît la charge de travail des femmes qui restent au village et les rendent plus vulnérables aux violences.

LES FEMMES PEUVENT-ELLES RÉAGIR ?

Les femmes ont moins de possibilité que les hommes de réagir à la situation. En effet, il est plus difficile pour elles d'accéder à un revenu ou aux moyens de production. Elles sont parfois privées de toute autonomie. Elles sont régulièrement exclues des prises de décision. De ce fait, leurs besoins, leurs expériences et les solutions qu'elles peuvent proposer ne sont pas entendues. Ce ne sont que quelques-unes des causes qui empêchent les femmes de s'adapter au même niveau que les hommes aux changements environnementaux.

MAIS COMME TOUJOURS DES FEMMES LUTTENT.

Des femmes réagissent et luttent contre les changements environnementaux en apportant des solutions concrètes, en premier lieu à l'échelle communautaire. C'est le cas par exemple des femmes qui, en Amérique latine, luttent contre l'accaparement de leurs terres.

La prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes de développement s'est faite de manière progressive. Mais cette prise en compte a souvent été un prétexte pour obtenir davantage de financements. Dans la pratique, la question du genre n'est pas ou bien peu prise en compte. Il est nécessaire que l'égalité des sexes soit inscrite dans la politique climatique mondiale comme une question de justice sociale.



Bibliographie

🐼 Article « Migrations et climat : regards croisés sur les enjeux de la COP 21 » de 2015 (*Ouvrons les Frontières* FASTI n° 74)

🐼 Article « La crise écologique, facteur croissant de migration » (*Atlas des migrants en Europe*, édition 2012, Migreurop)

🐼 Article « Interroger les frontières – La population mondiale et l'indice de développement humain » (*Atlas des migrants en Europe*, édition 2018, Migreurop)

🐼 Article « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques : un enjeu définitionnel complexe » de Chloé Anne Vlassopoulos de 2012 (*Cultures & Conflits*)

🐼 Article « Réfugiés climatiques, la crise du siècle » de Marion d'Allard du 15/11/2016 (*L'Humanité*)

🐼 Rapport « Déracinés par le changement climatique » de novembre 2017 (OXFAM)

🐼 *Atlas des migrations environnementales* de 2016 (Sciences Po / OIM)

🐼 Report « Climate change, migration and displacement, The need for a risk-informed and coherent approach » de novembre 2017 (Overseas Development Institute et United Nations Development Programme)

🐼 Documentaire *les Naufragés de l'île Jean-Charles* de Jean-Pascal Bublex de 2017

🐼 Article du *Monde* « Des migrations environnementales croissantes et difficiles à identifier » du 13/05/2015

🐼 « L'appel mondial des femmes pour la justice climatique » du 30/07/2015

🐼 « Recherche sur les conséquences du changement climatique sur les femmes et les processus migratoires : le cas de la haute région andine péruvienne » de Rosa Guillén Velarde et Marcela de la Peña Valdivia de 2012 (*Le monde selon les femmes*)

🐼 Rapport de recherche Oxfam « Changements climatiques et femmes agricultrices du Burkina Faso impact, politiques et pratiques d'adaptation » de Ana Romero, Adama Belemvire et Saya Saulière Intermón de juillet 2011

🐼 « Note de décryptage sur le genre et le climat » de Zénabou Segda (WEP Burkina Faso et Réseau Climat & Développement)

